

2009/1712 - GROUPE SCOLAIRE JOSEPH CORNIER – 21-23 ET 25, RUE JACQUARD - 69004 LYON - REHABILITATION ET RENOVATION DES LOCAUX - OPERATION N° 04 006 548 - PRISE EN COMPTE DE L'ACTUALISATION DES MARCHES (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibération n° 2004/4195 du 13 septembre 2004, vous avez approuvé le projet cité en objet et fixé le montant de l'opération à 2 399 000 € TTC.

Les révisions de prix des marchés de travaux nécessitent une augmentation du montant de l'opération de 31 000 € TTC.

En effet, cette opération a été réalisée avec plusieurs marchés de travaux révisables pour un montant de 1 892 807 € TTC. Ces révisions s'élèvent à 101 000 € TTC, dont 70 000 € TTC ont pu être financés sur l'enveloppe initiale.

Il est à noter que le BT 01, index de tous corps d'état, a évolué jusqu'à 7 % entre la date de consultation (novembre 2005) et la date de fin de travaux (avril 2007). Le montant de 101 000 € TTC correspond à une évolution moyenne de 5,4% du montant des travaux.

En conséquence, il convient de porter le montant global de l'autorisation de programme à 2 430 000 € TTC. »

Vu la délibération n° 2004/4195 du 13 septembre 2004 ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Où l'avis de sa Commission Immobilier – Bâtiments ;

DELIBERE

1- Le nouveau montant de l'autorisation de programme 2004-22 du programme 20 constituant la limite supérieure des dépenses en investissement, est fixé à 2 430 000 € TTC.

2- Conformément aux dispositions arrêtées au Plan d'équipement de la Ville, la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Ville de Lyon en cours AP 2004-22, programme 20, Opération 04 006 548, nature 2313 fonction 213, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- Déjà réalisé : 2 236 727.18 € TTC
- 2009 : 183 272,82 € TTC
- 2010 : 10 000,00 € TTC.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY